

FEDE FLASH

N° 146 OCTOBRE 2017

SPECIAL « ACTION DE LA FEDERATION AU NIVEAU NATIONAL »

La Commission Etudes et Perspectives de la Fédération a jugé nécessaire de faire le point sur l'ensemble de nos engagements nationaux, pour la bonne information de nos associations départementales.

L'année 2016 a vu l'émergence de deux nouvelles instances nationales : le Conseil National de la Protection de l'Enfance (CNPE) et le Haut Conseil du Travail Social (HCTS).

Les programmes de travail de ces deux instances sont soutenus ce qui demande un investissement important des administrateurs fédéraux, désignés par décret, pour porter la parole de nos associations et des personnes que nous représentons (4 à 5 réunions par trimestre — frais pris en charge).

Le Conseil National de la Protection de l'Enfance CNPE Instance de conseil auprès du premier ministre, créée par la loi de Mars 2016, elle a pour mission de veiller à une politique de protection de l'enfance égalitaire sur l'ensemble du territoire, au regard des disparités constatées suite à la décentralisation dans les années 1983 et une mise en œuvre plus ou moins ambitieuse du pilotage de la protection de l'enfance par les départements. Le CNPE est présidé par le Ministre des solidarités et de la santé.

La loi de 2007 a montré de sérieuses limites dans sa mise en œuvre et la loi de Mars 2016 est venue compléter en redéfinissant le projet de l'enfant comme central dans une prise en compte de ses besoins fondamentaux et en créant une nouvelle instance chargée de s'assurer de l'application de ces dispositions : la commission d'examen de situation et de statut de l'enfant placé.

Les enfants non pupilles auront désormais droit à une révision annuelle de situation comme les pupilles et la question du statut juridique, le plus adapté à leur protection, sera régulièrement examinée.

Nous avons appelé, lors des consultations, de nos vœux ce pilotage national de la protection de l'enfance, nous contribuons aujourd'hui à sa mise en œuvre dans les 5 commissions de travail et au Bureau.

Le premier rapport annuel au premier ministre est prévu en décembre 2017.

Le Haut Conseil du Travail Social HCTS Le HCTS est une instance interministérielle, placée auprès du Ministre des Affaires Sociales, chargé de l'assister sur les questions liées au travail social et au développement social, d'élaborer des éléments de doctrine en matière d'éthique et de déontologie du travail social, des recommandations et des avis concernant les évolutions à apporter aux pratiques professionnelles. Il succède au Conseil du Travail Social qui nous a auditionnés en 2014 sur les pratiques en protection de l'enfance.

Nous siégeons en séances plénières et nous nous sommes investis sur les groupes de travail relatifs à la participation des usagers aux instances qui les concernent, au développement social et à la déclinaison territoriale de cette instance au niveau des régions ou des départements, dans lesquelles nos associations pourraient participer.

Fédération Nationale des Associations Départementales d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

Fédération reconnue d'Utilité Publique par décret du 9 août 1979

Les autres instances nationales

Nous siégeons également :

- Au CNAOP (depuis 2002) sur la question de l'accès aux origines,
- Au Comité d'Entente auprès de la Défenseure des Enfants et du Défenseur des droits (depuis 2012)
- Au C.A. et Conseil d'Orientation Stratégique de l'Agence Nationale de l'Evaluation Sociale et Médico-sociale (depuis 2007)

Nous participons également aux travaux de l'ONED/ONPE, qui est au niveau national le prolongement des Observatoires Départementaux de la Protection de l'Enfance où les ADEPAPE sont devenues incontournables de par la loi de 2016.

Cette instance est un organisme d'études et de recherches qui assure la remontée des données notamment en ce qui concerne les informations préoccupantes et les données sur l'activité des Conseils de Famille. Il a été créé par la loi de 2007 et sa mission ne se confond pas avec celle du CNPE.

L'ONED/ONPE et le SNATEM (Service National d'Appel et de Traitement de l'Enfance Maltraitée, le 119) sont les deux services du GIPED Enfance Maltraitée. Nous intégrerons, à leur demande, en Novembre prochain, le Conseil d'Administration composé de grandes associations nationales.

L'Organisation de la Fédération

L'ensemble de ces missions a nécessité une répartition du travail entre les administrateurs fédéraux et les personnes ressources issues de nos associations départementales :

Le CNPE:

Réunion plénière :

Titulaires:

Monique FERREIRA—Jean Marie MULLER

Suppléants :

Martine MANNEVILLE-Claude LE MERRER

Bureau:

Jean Marie MULLER

Commission « Recherche en Protection de l'Enfance » : Martine MANNEVILLE

Commission « Prévention et repérage précoce » : Claude LE MERRER

Commission « Adaptation des Interventions » : Monique FERREIRA/Jean Marie MULLER

Commission « Adoption » : Monique FERREIRA

Commission « Formation en P.E. » : Jean Marie MULLER

Le HCTS:

Réunion plénière :

Jean Marie MULLER

Groupes de travail:

· Participation des usagers :

Jean Marie MULLER

Développement Social :

Claude Félix WANTERSTEN

Territorialisation :

Jean Marie MULLER

Le CNAOP :

Roland WILLOCQ (la loi ne prévoit pas de suppléant)

L'ONPE :

- Commission « Information Préoccupantes » : Jean Marie MULLER
- Etudes—Recherches—colloques : suivant les thèmes traités : Claude LE MERRER Claude WANTERSTEN—Roland WILLOQ—Léo MATHEY—Cédric MUNZEMBA—Monique
 FERREIRA—Jean Marie MULLER

ANESMS

Jean Marie MULLER

Défenseur des Droits : Jean Marie MULLER et délégations suivant les thèmes.